



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо! Слушай! Смотрите!
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > [Sté de l'audiovisuel public](#) > Sociétés et Cahiers des charges

[A](#) [1] [A](#) [1]

Sociétés et Cahiers des charges

- [La Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision \(SNRT\).](#)



S O C I É T É N A T I O N A L E
DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

[Cahier des charges](#) [2]

Inaugurée en prévision de la fête du trône de Mars 1962 et initialement rattachée au Ministère de l'information, la Radiodiffusion Télévision Marocaine (RTM) sera transformée dans le cadre de la libéralisation du paysage audiovisuel marocain en société anonyme, début 2005, sous la dénomination de Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT), en application de la loi n° 77-03, dans le but de lui permettre d'acquérir plus d'autonomie dans la prise de décision, de mieux promouvoir la production audiovisuelle nationale et d'assurer plus efficacement ses missions de service public, tendant à satisfaire les besoins de culture, d'éducation, d'information et de divertissement du public dans son ensemble.

Dans cette même perspective, un cahier des charges définissant de manière claire et précise les obligations de la SNRT fut établi par le Gouvernement et approuvé par la Haute Autorité en janvier 2006 ([Décision du CSCA téléchargeable](#)) [3], tout comme fut signé un contrat programme pluri-annuel liant la SNRT au Gouvernement, qui définit les principales missions et engagements de l'opérateur public en matière de couverture nationale, de standards technologiques, de diversification et développement des services, de soutien à la production et au sport nationaux, de gestion des ressources humaines, de modernisation et rationalisation de la gestion...

Société audiovisuelle publique, ayant pour mission d'assurer l'exécution de la politique de l'Etat dans le domaine de la télévision, de la radio et de la télédiffusion, la SNRT a par conséquent diversifié son offre, traditionnellement symbolisée par la chaîne de télévision nationale généraliste « Al Oula », assurant à la fois un service d'information, de culture et de loisir. Aujourd'hui, elle propose cinq autres chaînes télévisuelles, à savoir la sportive « Arryadia », la thématique marocaine à caractère éducatif et culturel « Arrabiâ », la satellitaire à destination d'un public constitué des marocains du monde « Al Maghribiya », la thématique religieuse « Assadissa » et enfin « Aflam TV » entièrement dédiée à la fiction.

- [La Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles \(SOREAD - 2M \)](#)



Première chaîne commerciale privée au Maroc, en Afrique et dans le monde arabe, 2M est née le 04 mars 1989 moyennant une convention d'exploitation liant la Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD) à l'Etat marocain, aux termes de laquelle la nouvelle télévision devait diffuser des programmes cryptés avec deux plages en clair. Service télévisuel à péage, la nouvelle chaîne souffrira de l'impact de certaines données socioéconomiques qui, après cinq années d'existence, la feront migrer du concept thématique à vocation internationale conçu au départ, vers un format plus généraliste, de proximité, afin d'exprimer de manière encore plus évidente sa spécificité.

Le tour de table initialement composé par l'ONA, la télévision française TF1, le groupe canadien VIDEOTRON et la SOFIRAD connaîtra un changement suite aux difficultés financières subies par la chaîne, lorsque l'Etat marocain reprendra le contrôle de la SOREAD 2M, le 19 juin 1996, en souscrivant à 68 % du capital. Le redressement financier de la société gestionnaire de la chaîne qui s'en suit, à travers le concours du fonds pour la Promotion Audiovisuelle nationale et la dynamisation du marché publicitaire, donne naissance à une télévision hertzienne nationale publique, qui à partir du 10 janvier 1997 diffuse enfin ses programmes en clair et couvre actuellement la quasi-totalité du territoire marocain.

Deuxième service télévisuel ayant contribué à l'enrichissement de l'offre télévisuelle marocaine, 2M déploie actuellement son activité conformément à un cahier des charges établi par le Gouvernement et adopté par la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle le 27 juillet 2005 ([Décision du CSCA téléchargeable](#)) [5]. Par ailleurs, la SOREAD édite également, en vertu du même cahier des charges, un service radiophonique généraliste dont la programmation comporte des programmes musicaux, des bulletins d'information et des émissions consacrées notamment aux centres d'intérêts de la jeunesse, à la promotion des jeunes talents, à l'actualité musicale et culturelle, aux loisirs et au sport.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2] <https://www.haca.ma/sites/default/files/SNRT.pdf> [3] https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/documents/DECISION_CSCA_01_06_approbation_ccSNRT.pdf [4] <https://www.haca.ma/sites/default/files/SOREAD.pdf> [5] https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/documents/DECISION_CSCA_14_05_soread2M.pdf